

# Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs

**Le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement, dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé précisées par le présent protocole.**

Cliquez sur ce lien pour avoir tous les éléments :

<https://jeunes.gouv.fr/Protocole-sanitaire-relatif-aux>